



Commune de
WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Avenue Paul Hymans 2
1200 Bruxelles

Tél : 02.761.27.11

Fax : 02.772.25.67

www.woluwe1200.be
info.com@woluwe1200.be

Madame, Monsieur GEORGIADES

request-1966-ee64e648@transparencia.be

Woluwe-Saint-Lambert, le 30. 11. 2020

| | | | | | |
|---------------------------------|--|----------|---|----------------------------|--|
| Votre courriel du 21/10/2020 | | Vos réf. | Votre correspondant : Marjorie Desmarests, Chef de division | Nos réf. PA/MD/ 0007 | Contact : Tél. : 02/761.29.01 publicite.openbaarheid@woluwe1200.be |
|---------------------------------|--|----------|---|----------------------------|--|

Madame, Monsieur,

Objet : Votre courriel du 18 novembre 2020 intitulé : « Demande au nom de la liberté d'accès à l'information - Questions sans réponses logiques »

Nous accusons réception de votre courriel 18 novembre 2020 formulant des demandes diverses. Nous ne pouvons que constater que l'objet de ces demandes ne relève pas des compétences communales.

A toutes fins utiles, nous attirons votre attention sur le fait qu'en application de l'article 19§4 des décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises, une demande d'accès à un document administratif doit être formulée de manière précise.

En outre, pour être recevable, une demande adressée par courriel doit être accompagnée d'un document d'identité et mentionner le nom et l'adresse du demandeur.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Secrétaire communal,

Patrick LAMBERT

Le Bourgmestre,

Olivier MAINGAIN